

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026 A 18H30,

MEMBRES
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-huit heures trente,

MEMBRES
PRESENTS : **34**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES
REPRESENTES : **1**

Étaient présents :

MEMBRES
ABSENTS : **0**

Mesdames et Messieurs
Hervé GRANIER, Maire de la commune de Gardanne,

DATE DE LA
CONVOCATION :
10 avril 2026

Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Arnaud MAZILLE, Claire CAMPODONICO, Alain GIUSTI, Sophie CUCCHI-GILAS, Pascal NALIN, Noura ARAB, Vincent RANDAZZO, Magali SCELLES, Adjoints au Maire,

DELIBERATION
2026-56

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Michel MARASTONI, Corinne D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Béatrice BARRA-PAGNIER, Delphine CAILLAUD-WEBER, Valérie FERRARINI, Stéphane CARBONERO, Dominique MASSA, Anaïs BARRE, Alexandra BESSI, Nicolas GORGODIAN, Vincent BOUTEILLE, Harmonie INGRASCI, Jean-Marc LA PIANA, Laurent DESHAIES, Kafia BENSADI, Johanne GUIDINI-SOUCHE, Marion ROBERT, Jimmy BESSAIH, Bruno PRIOURET, Laurence LANGLET, Conseillers municipaux.

OBJET :

Étaient représentés par procuration :

**DEBAT SUR LES
ORIENTATIONS
BUDGETAIRES –
ANNEE 2026**

Monsieur Kamel BELARBI a donné procuration à Madame Claire CAMPODONICO

Secrétaire de Séance :
Vincent BOUTEILLE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-26 et L.2312-1 ;

Vu le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026 ci-annexé ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 1612-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « *Le maire ou le président de l'assemblée délibérante présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'État dans le département, d'une publication et d'un débat à l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique.* ».

Concernant les communes de plus de 10 000 habitants, l'article L.2312-1 du CGCT précise que ce rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal de procéder à un débat sur la base du rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2026, annexé à la présente.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

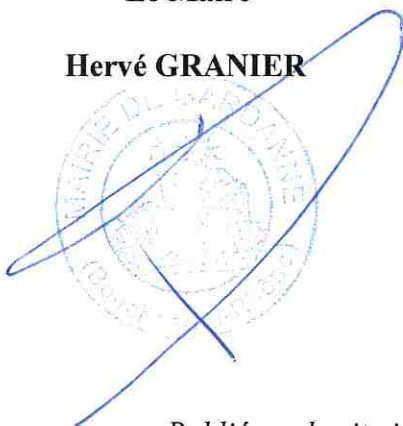
Article unique :

De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la commune de Gardanne pour l'année 2026, basé sur le Rapport relatif aux Orientations Budgétaires (ROB) ci-annexé.

PREND ACTE
à l'unanimité des suffrages
exprimés

Le Maire

Hervé GRANIER



A blue ink signature of Hervé Granier is written over a circular official stamp of the Municipality of Gardanne. The stamp contains the text 'Mairie de Gardanne' and 'Commune de Gardanne'.

Le secrétaire de séance

Vincent BOUTEILLE



A blue ink signature of Vincent Bouteille is written over a circular official stamp of the Municipality of Gardanne. The stamp contains the text 'Mairie de Gardanne' and 'Commune de Gardanne'.